



Bamako, le 6 Avril 2016

Le Président

à

**Monsieur le Président de l'Assemblée
Nationale du Mali**

BAMAKO

Objet: Clarification par rapport à une lettre ouverte en date du 03 Avril 2016 *relative au vote de la loi relative aux autorités intérimaires dans le Nord du pays en faveur des groupes armés*, adressée au Président de l'Assemblée Nationale par le « *Collectif des Ressortissants des Régions de Gao, Tombouctou et Mopti et la diaspora* ».

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

J'ai l'honneur, au nom du Collectif des Ressortissants du Nord du Mali - COREN (régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudeni), de vous exprimer nos sincères remerciements pour l'invitation à prendre part le 04 Mars 2016 au siège de votre Institution, au processus de relecture du projet de loi N° 16-06/SL portant modification de la loi n° 2012-007 du 07 février 2012, portant Code des Collectivités Territoriales modifiée par la loi n° 2014-052 du 14 octobre 2014.

Nous avons salué cette initiative inclusive de votre auguste Assemblée, de vouloir écouter les ressortissants des régions du Nord du Mali vivant à Bamako, à travers le COREN, par rapport à une loi qui va régir leurs communautés à la base. Trois représentants du COREN ont rencontré la Commission Administration Territoriale et Décentralisation avec laquelle ils ont eu des échanges très francs et sincères. Une copie signée de l'ordre du jour et des réponses aux questions a été déposée comme demandé par la Commission.

Monsieur le Président, la loi a été votée, nous en prenons acte. Cependant notre adhésion ou non à cette loi reste liée au contenu de son décret d'application qui, à notre connaissance, n'est pas encore pris par le Conseil des Ministres.

C'est pourquoi, notre surprise a été grande lorsque nous avons découvert ce jour Mercredi 6 Avril, à travers les sites d'information et réseaux sociaux, une lettre ouverte en date du 3 Avril 2016, adressée au Président de l'Assemblée Nationale, avec pour OBJET: « *vote de la loi relative aux autorités intérimaires dans le Nord du pays en faveur des groupes armés* » à travers laquelle les « *ressortissants des régions de Gao, de Tombouctou et de Mopti et la diaspora* » contestent la nouvelle loi votée le 31 mars 2016. ✓

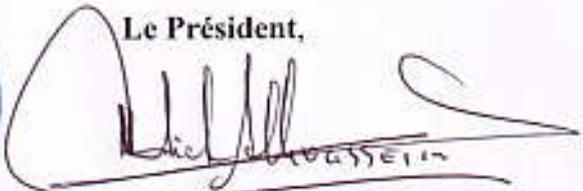


Baco Djicoroni ACI près du XV^{ème} Arrondissement de police

Le COREN déclare solennellement qu'il n'est pas partie prenante de cette lettre. Le COREN donnera son opinion par rapport à cette loi en temps opportun après avoir pris l'avis de ses membres qui sont les Coordinations des associations de ressortissants des cercles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudeni.

Veillez agréer **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale**, l'assurance de notre très haute considération.



Le Président,


Malick ALHOUSSEINI
Chevalier de l'Ordre National